

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 066-216602136-20231205-DELIB20231225-DE



2023/594

NB



ville de
Toulouges.
pari i treva

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023/12/25

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois et le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 28/11/2023	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Florian GUZDEK, Fabien BATLLE, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	Absents excusés ayant donné procuration :
En exercice : 27	Absents : Jean-Charles FESQUET, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE
Présents : 24	Secrétaire de séance : Rudy KLEIN
Votants : 23	

CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AV 31 (ZONE U3) SUR LE SITE DE NATUROPOLE 1, DIT « LES BUREAUX DE CLAIRFONT » À LA SOCIÉTÉ KAVAK.F GROUPE

Eric GARAVINI informe le conseil municipal qu'un groupement de professionnels de santé a sollicité la commune dans le cadre d'un projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Le choix du lieu s'est porté sur la parcelle cadastrée AV 31 (zone U3) située le site de Naturopole 1, dit « les bureaux de Clairfont ».

Ce terrain situé à l'entrée du site et en bordure du boulevard de Clairfont, forme un triangle arrondi aujourd'hui utilisé comme espace planté qui représente une superficie de 1 341 m².

Par courrier en date du 26 octobre 2023, la société KAVAK.F GROUPE, dont le siège social est situé à Saint-Estève (66240) a produit une lettre d'intention d'achat de la parcelle pour un montant de 100 575 € HT soit 120 690 € TTC, afin de porter le projet immobilier:

La valeur vénale du terrain a été estimée par le Pôle d'évaluation domaniale de Perpignan à 100 650,00 € HT, le 1er août 2022. Cette estimation a une durée de validité de 24 mois.

Monsieur Eric GARAVINI se retire du débat et du vote et laisse la parole à M. le Maire.

Le Maire propose au conseil municipal de céder cette parcelle à la société KAVAK.F GROUPE, pour un montant de 100 575 € HT soit 120 690 € TTC et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié et tous documents utiles en la matière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la vente à la Société KAVAK.F GROUPE de la parcelle cadastrée AV 31 (zone U3) située le site de Naturopole 1, dit « les bureaux de Clairfont » au prix de 100 575 € soit 120 690 € TTC,

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 066-216602136-20231205-DELIB20231225-DE

Berser
Levraut

2023/595

NB

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié et tous documents utiles en la matière.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou
notification

à compter du 11/12/2023

Fait à Toulouges, le 5 décembre 2023
Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 11/12/2023